

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 1

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

1 – Prospective et financements extérieurs

1.1 – Réponse à l'appel à projet FEDER « Accélérer la reconversion des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés, dans un objectif de renouvellement urbain »

La Région Nord Pas de Calais, en tant que gestionnaire des fonds FEDER, lance un appel à projet pour l'axe 4 – priorité 6 E, afin de sélectionner 5 à 10 projets majeurs et exemplaires de requalification de friches. L'objectif est de réinscrire le foncier « friche » dans un fonctionnement urbain normal, en support de projets d'aménagement à caractère intégré, en privilégiant l'éco-renouvellement des sites.

Un enveloppe de 28 à 29 millions d'€ de FEDER est réservée à l'appel à projets.

La CAD souhaite positionner sur cet appel à projet, une troisième phase de travaux (Secteur D) qui se localiserait sur la friche de la Briqueterie « Dupont Delecourt » (carte jointe).

L'aménagement du nouveau secteur « D » permet de réaliser un maillage d'infrastructures qui donnera l'échelle du quartier. Il s'agit de prolonger l'Axe principal du quartier à partir de la Place Majeure et du Centre Aquatique jusqu'à son intersection avec l'Avenue Aimée Césaire (dont une partie a été réalisée lors de la phase précédente d'aménagement) qui viendra jusqu'au Nord du site, la Cité du Puits du Midi.

Cette phase permettra la confortation de la place Majeure (élément de centralité et de mixité fonctionnelle du quartier) et du Parc Urbain mais aussi de travailler sur les liaisons entre les quartiers environnants en vue de leur désenclavement. La volonté du secteur D est de résorber la friche de la briqueterie et ses terrains d'extraction d'argile. Cette phase de recyclage foncier requiert l'aménagement d'infrastructures importantes en termes de réseaux ou d'assainissement pluvial qui doivent alors s'étendre, quelque soit la taille de l'opération d'aménagement, de parts et d'autres du Raquet et de l'axe structurant. Ainsi, la colonne vertébrale des réseaux doit alors être aménagée (de la place majeure jusqu'à la cité du Puits du Midi et l'extrémité nord-ouest du Raquet) ainsi que les aménagements qui permettront l'assainissement des eaux pluviales par techniques alternatives.

La création d'un foncier sur l'ancienne briqueterie permettra de renforcer la centralité du Raquet et sa contribution à la lutte de l'artificialisation des sols en périphérie.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le principe de cette phase d'aménagement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à candidater à l'appel à projets et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président,

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 2

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.1 – Décisions modificatives budgétaires n°3 - Exercice 2015

Les décisions modificatives budgétaires n°3 présentées dans le document joint concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Gestion des ordures ménagères
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°3 présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 3

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.2 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à décision modificative budgétaire n°3

Les décisions modificatives budgétaires n°3 de l'exercice 2015 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe ARKEOS.

Ces modifications sont présentées dans le tableau joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe ARKEOS présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 4

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.3 – Fonds de concours aux communes – Année 2015 – Affectation (7 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2015, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ « *Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits prévus au budget 2015 (comptes 020 657341 et 020 204142) pour l'attribution des fonds de concours s'élèvent à 2 474 000 euros.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes suivantes (affectations reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe)

→ BRUNEMONT – FLINES LEZ RACHES – GUESNAIN – LALLAING – LECLUSE – ROOST WARENDIN (délibération du 10/04/2015)

→ ARLEUX – BUGNICOURT - CANTIN – CUINCY – ESTREES – RAIMBEAUCOURT (délibération du 29/05/2015)

→ COURCHELETTES – DOUAI – FAUMONT – FLERS EN ESCREBIEUX – WAZIERS (délibération du 26/06/2015)

→ ANHIERS – AUBIGNY AU BAC – AUBY – DECHY – FECHAIN – SIN LE NOBLE (délibération du 16/10/2015)

Il convient d'instruire à présent les propositions d'affectation déposées par les communes de : ERCHIN – FERIN - LAMBRES LEZ DOUAI – LAUWIN PLANQUE – MARCQ EN OSTREVENT – ROUCOURT - VILLERS AU TERTRE

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces proposition, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les communes de : ERCHIN – FERIN - LAMBRES LEZ DOUAI – LAUWIN PLANQUE – MARCQ EN OSTREVENT – ROUCOURT - VILLERS AU TERTRE,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 5

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.4 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2012-2014 prorogé - Affectation et tirage – (1 dossier déposé)

Du montant du FPIC 2012 affecté au budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17/02/2012, d'affecter en 2012 un montant de 1.920.000 € aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 200.000 € sur une période initiale de 3 ans prorogée pour la même durée suivant délibération du Conseil communautaire en date du 26/09/2014, soit un montant potentiel de 80.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 6 ans (2012 à 2017). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général.

24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également une nouvelle proposition d'affectation ; il s'agit de la proposition de la commune de FERIN

Le fonds sera attribué et versé à la commune de FERIN selon les conditions et modalités adoptées par le conseil le 25 mai 2012 :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de la CAD (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la proposition d'affectation du FCIS présentée dans le tableau joint émanant de la commune de Férin,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions).

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 6

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.5 – Amicale du Personnel – Versement d'acompte sur subvention 2016 (30%)

L'Amicale du personnel de la Communauté (association de la loi 1901) a géré, pour l'exercice 2015, les prestations sociales de 289 adhérents (fonctionnaires titulaires, contractuels longue durée, emplois aidés et retraités).

Ces prestations sont les suivantes :

- Chèques vacances,
- Chèques cadhoc,
- Evénements particuliers des adhérents (interventions dans le cadre de : naissances, décès, mariages, hospitalisations, départs, participations culturelles, Arbre de Noël et réceptions diverses).

Pour être en mesure de pouvoir assurer ces prestations dès le début de l'année 2016, l'Amicale du Personnel sollicite la communauté d'agglomération afin de pouvoir bénéficier d'un acompte de subvention dès le début de l'exercice, et équivalent à un montant de 81 582 euros (représentant environ 30% du montant de la subvention 2014).

Les comptes de l'exercice précédent seront certifiés par un expert comptable et produits à la Communauté, ainsi que l'ensemble des documents prévus dans la convention liant l'association à la collectivité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de répondre favorablement à la demande de versement anticipé d'une fraction du montant de la subvention qui sera sollicitée par l'Amicale du Personnel de la Communauté au titre de l'exercice 2016,
- de dire que la validité de ce versement est conditionnée à la production postérieure des documents définis et dans les conditions posées dans la convention liant l'amicale à la Communauté au titre de l'exercice 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget 2016 de la Communauté,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 7

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.6 – Régie Gayant Expo – Versement de la subvention de fonctionnement 2016

Les contraintes particulières de fonctionnement imposées par la communauté d'Agglomération du Douaisis à la Régie GAYANT EXPO, ne permettent pas à cette structure d'équilibrer son budget annuel.

La Communauté d'Agglomération de Douai est donc sollicitée par la régie GAYANT EXPO afin de prendre en charge certaines des dépenses qui doivent être assumées par la Régie. Le montant prévisionnel que la Régie GAYANT EXPO fait valoir est de 200 000 euros.

Cette prise en charge financière est nécessaire au maintien des activités dont la Régie GAYANT EXPO à la charge et justifiée par les exigences du service public.

En 2016, apparaît un besoin de trésorerie dès le début de l'année.

Aussi, conformément à l'article L2224-2.1^e du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'attribuer à la Régie GAYANT EXPO, au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 euros,
- d'arrêter comme suit les modalités de versement de cette subvention :
→ paiement du montant total de la subvention dès le mois de janvier 2016, sur production du titre de recette émis par la Régie GAYANT EXPO,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Les membres du Conseil d'Administration de Gayant Expo ne participent ni au débat ni au vote : M. Alfred BOULAIN, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Dominique RICHARD, M. Didier TASSEL, M. Pascal GEORGE, Mme Marylise FENAIN, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Marie-Pascale SALVINO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 8

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.7 – Dépenses d'investissement – Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2016

Suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, «... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... » L'autorisation de l'assemblée délibérante précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé, dans un souci de continuité des paiements envers les fournisseurs, d'appliquer les présentes dispositions à la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de fixer comme suit le cadre de l'autorisation délivrée à son exécutif :

→ 25% des crédits votés au travers des budgets concernés (budget principal et budgets annexes hors budget EcoQuartier du Raquet) et ce, pour les dépenses reprises dans le tableau joint.

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par le virement à la section d'investissement au compte O21, les subventions d'équipement figurant au compte 13 et les emprunts au compte 1641.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'application des dispositions susvisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 9

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Finances

2.8 – Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales (TFC)

Conformément aux dispositions de l'article 1530 du code général des impôts (CGI), les EPCI à fiscalité propre ayant une compétence en matière d'aménagement des zones d'activités commerciales, peuvent, par délibération et sous certaines conditions, instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales (TFC).

L'article 83 de la loi de finances pour 2013 a modifié le champ d'application de la taxe annuelle sur les friches commerciales. A compter des impositions dues au titre de 2014, la taxe est due au titre des biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (au lieu de 5 ans précédemment) et qui sont restés inoccupés au cours de la même période.

Les taux d'imposition sont fixés à :

- 10% la première année
- 15% la deuxième
- 20% à compter de la troisième

Les EPCI à fiscalité propre conservent la possibilité de majorer ces taux dans la limite du double.

Sont imposables à la TFC, les locaux commerciaux et biens divers évalués selon les modalités définies à l'article 1498, à l'exclusion des établissements industriels visés à l'article 1500.

Conditions tenant à la nature des biens imposables

La TFC vise les biens qui, par nature, sont passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui, pour l'établissement de la taxe, sont évalués dans les conditions prévues par l'article 1498, à l'exclusion de ceux visés à l'article 1500. Il s'agit de propriétés ou fractions de propriétés qui ne sont ni des locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaire, ni des établissements industriels au sens de l'article 1499.

En pratique, la TFC vise donc notamment les immeubles de bureaux, les immeubles affectés à une activité commerciale, les aires de stationnement des centres commerciaux, les lieux de dépôt ou de stockage.

Conditions tenant à l'inexploitation des biens

La TFC vise les biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la CFE défini à l'article 1447 depuis au moins 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de cette même période.

La taxe n'est pas due lorsque l'inexploitation est indépendante de la volonté du redevable

La taxe est acquittée par le redevable de la taxe foncière au sens de l'article 1400.

L'assiette de la taxe est constituée par le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties défini par l'article 1388 (la taxe foncière sur les propriétés bâties est établie selon la valeur locative cadastrale de ces propriétés sous déduction de 50% de son montant en considération des frais de gestion, d'assurances, d'amortissement, d'entretien et de réparation).

Vu l'article 1530 du code général des impôts,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales,
- de majorer les taux de la taxe,
- de fixer les taux majorés à 20% la 1^{ère} année d'imposition, 30% pour la 2^{ème} année d'imposition, 40% à compter de la 3^{ème} année d'imposition,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à notifier cette décision aux services préfectoraux et à prendre tous les actes s'attachant à son exécution.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (2 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 10

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Personnel

3.1 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

→ **Création d'un poste de Responsable du service exploitation à la Direction des Déchets**

L'agent recruté aura pour mission d'encadrer le service et d'assurer la gestion et le suivi de toute l'activité du service exploitation : la redevance spéciale, les contrats de collecteurs, les fournitures et livraisons, le point info déchet.

Ce poste relèvera du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A). La rémunération correspondra à la grille des ingénieurs territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent non titulaire.

→ **Création d'un poste d'Ingénieur Bâtiment à la Direction Grands Travaux/Patrimoine**

L'agent recruté aura pour mission d'assurer la gestion de tous les corps d'état techniques intervenant dans le cadre de la maintenance et de l'entretien de l'ensemble des bâtiments de la CAD en milieu occupé. Il établira les diagnostics techniques afin de faire intervenir les prestataires et prendra en charge les projets de construction tout corps d'état confondu. Il assurera la gestion budgétaire des actions.

Ce poste relèvera du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A). La rémunération correspondra à la grille des ingénieurs territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent non titulaire.

Les dépenses occasionnées par ces créations de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 11

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Personnel

3.2 – Formation accordée au personnel sorti de l'effectif – Modalités de paiement

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a décidé d'accompagner les agents licenciés de la Direction de l'Archéologie Préventive dans la réalisation de leur projet professionnel.

Dans ce cadre, les 15 agents concernés ont pu bénéficier d'un accompagnement par le Cabinet ANTHEA. Certains de ces accompagnements ont débouché sur des projets de reconversion financés par la CAD.

Compte tenu d'une part du calendrier des formations fixé par les organismes de formation et d'autre part des durées plus ou moins longues des parcours, et bien que les inscriptions aient été faites alors que les personnels étaient encore présents, les formations se dérouleront après leur sortie.

La facturation interviendra donc courant d'année 2016 ou 2017, alors que les agents ne feront plus partie des effectifs.

Aussi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le président ou son représentant délégué à procéder au mandatement des formations dont la facturation interviendra alors que les personnels ne feront plus partie des effectifs,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 12

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

4 – Développement rural

4.1 – Développement de l'agriculture biologique Convention CAD/Agence de l'Eau Artois Picardie et convention de partenariat CAD/Gabnor/Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas de Calais/APROBIO

L'Agence de l'Eau Artois Picardie souhaite encourager le développement de l'agriculture biologique dans le bassin Artois Picardie. Pour ce faire, elle a renouvelé en 2015 un appel à projets intitulé « Développement de l'agriculture biologique»

Dans le cadre du développement de ses actions rurales et agricoles inscrites dans le Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'Agglomération (CAAP'Agglo) avec le Conseil Régional, la CAD poursuit elle aussi l'objectif de développer l'agriculture biologique (Action 15).

Il en va de même pour l'association APROBIO (Association de promotion et de développement de l'agriculture biologique), GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais) et la Chambre d'Agriculture de Région du Nord Pas de Calais qui accompagnent les territoires et les agriculteurs au développement des pratiques bio.

La CAD a coordonné avec ses partenaires l'écriture d'un projet territorial pluri-annuel de développement de l'agriculture bio. Ce plan d'actions, piloté par la CAD, fera l'objet d'une demande annuelle de soutien financier auprès de divers partenaires.

Ainsi, la CAD, APROBIO, le GABNOR et la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais ont-ils répondu collectivement à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau en 2015.

Le projet a été retenu en 2015 par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 277 € (conformément au plan de financement figurant dans la convention jointe CAD/Agence de l'Eau Artois Picardie jointe).

Afin d'encadrer la répartition de l'enveloppe budgétaire de l'Agence de l'Eau Artois Picardie auprès des 4 structures porteuses du projet territorial de développement de la bio, une convention de partenariat est nécessaire entre la CAD, APROBIO, la Chambre Régionale d'Agriculture et le GABNOR. Cette convention présentée en annexe, reprend les engagements de chacune des structures et définit la clé de répartition de la subvention.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a lancé un nouvel appel à projet 2016 sur le développement de l'agriculture biologique. La CAD et ses partenaires y répondront afin de développer les actions inscrites dans le projet territorial bio.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention entre la CAD et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, au titre de la réponse à l'appel à projet de développement de la bio sur l'année 2015 (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de répartition de la subvention avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas de Calais, l'association APROBIO et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (document joint),
- d'autoriser le Président à déposer une réponse à l'appel à projet 2016 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie « Développement de l'agriculture biologique »,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président,

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 13

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Assainissement

5.1 – Fixation de valeurs de redevance assainissement 2016

En vue de la facturation 2016 des prix du service rendu par le service assainissement, il convient de fixer la valeur de part de redevance revenant à la Communauté (redevance collective et non collective).

Il est à noter que le tarif de la redevance n'a pas évolué depuis 2013 pour être arrêté au montant total de 1,88 €/m³. Néanmoins, la Communauté doit faire face à une baisse régulière de ses recettes ; celle-ci accuse une baisse entre 2013 et 2015 de :

- Prime épuratoire de l'Agence de l'Eau : - 220.000 €,
- PRDE/PFAC (lié à la baisse des permis de construire) : - 60.000 €,
- Contribution pluviale (abrogation de la taxe pluviale) : - 250.000 €,
- Baisse de la consommation en eau / impayés : - 100.000 €.

Ainsi les recettes majoritaires du service assainissement ont baissé de plus de 630.000 € en 3 ans ; le produit de la redevance et des 4 recettes majoritaires s'élevaient à 5.317.000 € en 2013 contre 4.687.000 € en 2015.

En conséquence, le montant total de la redevance assainissement serait augmenté de 2 centimes/m³ pour 2016 et serait porté à 1,90/m³ tant pour le Collectif que le non collectif, et ce hors TVA ; la part revenant à la Communauté variera en fonction de l'évolution tarifaire des parts fermières qui, elles, évoluent selon application des formules d'indexation prévues aux contrats (la part Communauté étant dès lors obtenue par différence sur la base de 1,90 € HT/m³).

① Assainissement collectif

Proposition d'actualisation : +1,06%	Part collecte (Suez)	Part épuration (Suez)	Abonnement Semestriel (Suez)	Part CAD	TOTAL
Redevance	0,2031	0,5546	0,0831	1,0592	1,90

② Assainissement non collectif

Proposition d'actualisation : +1,06%	Part contrôle (Suez)	Part entretien (Suez)	Part investissement (CAD)	TOTAL
Redevance	0,3917	0,3917	1,17	1,90

Les parts fermières et celles de la Communauté figurant ci-dessus sont estimées ; elles seront ajustées en fonction des formules de variation de prix des contrats d'affermage.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous simule la recette CAD estimée pour le budget assainissement en fonction de cette actualisation du prix de la redevance :

Assiette en m3	Redevance Assainissement	Part CAD	Recette en M€
4 800 000	1,90	1,0592	5 084 160

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces nouveaux tarifs pour 2016,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 14

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

6 – Eau potable

6.1 – Fixation des valeurs de redevances eau potable 2016

En vue de la facturation 2016 du prix du service de la distribution en eau potable, il convient de fixer la valeur de la part de redevance revenant à la Communauté, laquelle s'ajoute à la rémunération des délégataires assurant l'exploitation des ouvrages d'eau potable.

Les parts fixes et variables rémunérant les délégataires sont inscrites dans les 5 contrats de DSP, en valeur de base à la date d'effet et évoluent selon application des formules d'indexation prévues aux contrats.

Pour des raisons historiques, les parts fixes et les parts variables sont différentes d'un contrat à l'autre et évoluent de manières différentes.

Pour rappel, les tarifs en vigueur en 2015, portant sur les parts de redevance fixe et variable perçues par la CAD et par l'exploitant, sont reprises dans le tableau de synthèse ci-après.

Valeurs des parts communautaires et délégataires en 2015

	1 ^{er} semestre 2015 (Ø 15)				
	C / D / W / F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/an)	19,93	20,36	50,70	20,20	19,98
Consommation Part variable Exploitant (€ HT/m3)	0,3084	1,0869	1,1967	1,5285	0,9934
Consommation Part variable CAD (€ HT/m3)	1,0955	0,2534	0,0108	0,0932	0,4101
Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an	1,57	1,51	1,63	1,79	1,57
<i>Ecart à la base C/D/F/W</i>		-3,8%	3,8%	14,0%	0,0%

Ces tarifs différents induisent une iniquité entre les usagers, en fonction du contrat de DSP dont ils dépendent, mais également en fonction de leur consommation annuelle.

La CAD a d'ores et déjà entrepris de réduire cette iniquité en renonçant pour les abonnés domestiques à la part fixe et en modulant la part variable communautaire.

1- Proposition des parts variables communautaires en 2016 :

Afin d'atteindre l'unification des tarifs entre les différentes communes, il y a lieu pour la CAD de recourir à l'instauration de parts communautaires fixes négatives, de manière à supprimer les disparités dues au poids de l'abonnement dans la facture (action en faveur des petits consommateurs désavantagés dans certains contrats).

La réduction des disparités tarifaires s'applique à l'ensemble des contrats et porte sur les parts fixes et sur les parts variables.

Il convient ainsi :

- d'instaurer des parts fixes négatives pour les contrats où la part fixe du délégataire est défavorable aux abonnés,
- d'ajuster en conséquence les parts variables.

Le calcul du nouveau tarif est basé sur le principe du maintien à un niveau constant de la recette de fonctionnement correspondante, de manière à maintenir l'effort du service en matière de renouvellement du patrimoine, de lutte contre les pertes d'eau et d'éradication des branchements plomb. Il est calculé sur la base des valeurs estimatives des parts des délégataires pour le 1^{er} semestre 2016.

Le rééquilibrage entre part fixe et part variable sera particulièrement important sur le contrat de Sin-le-Noble et sera bénéfique à tout abonné domestique dont la consommation est inférieure ou égale à 120 m³/an.

Toutefois, le poids de l'abonnement pouvant avoir des effets différents pour les logements collectifs sans comptage individualisé, il est proposé pour le contrat de Sin le Noble, d'introduire cette nouvelle tarification progressivement, sur deux ans.

Valeurs des parts variables communautaires et délégataires en 2016

Le prix du service eau potable est unifié pour l'ensemble des communes à **1,60 €/m³** pour 120 m³.

	1 ^{er} semestre 2016 (Ø 15) (proposition)				
	C / D / W / F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/an)	20,19	20,86	51,94	20,69	20,34
Abonnement Part fixe CAD (€ HT/an)	0,00	-0,67	-19,43	-0,50	-0,15
Consommation Part variable Exploitant (€ HT/m ³)	0,3124	1,1135	1,2260	1,5666	1,0113
Consommation Part variable CAD (€ HT/m ³)	1,1225	0,3214	0,1037	-0,1317	0,4236
Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60

2 – Proposition des parts fixes communautaires 2016 pour les compteurs d'un diamètre supérieur ou égal à 20 mm

Il est proposé de maintenir en 2016 les valeurs tarifaires des parts fixes communautaires 2015 des gros compteurs, reprises dans le tableau ci-annexé. (Annexe 1).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces nouveaux tarifs pour 2016,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 15

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

7 – Electrification

7.1 – Commune d'Estrées – Mutation du transformateur « HERIN » (Poste type H61) en 160 KVA - Demande de subvention au titre du Programme FACE Programme Départemental d'Electrification Rurale et CAS FACE – Participation de la commune

En 2014, ERDF a recensé des travaux de renforcement à réaliser Chemin rural de Sailly à Estrées : Mutation du transformateur HERIN par un poste 160 KVA, suite à des surcharges du transformateur.

La commune d'Estrées a approuvé cette opération, par délibération de son Conseil Municipal du 30/11/2015.

La CAD qui a repris la compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

ELECTRIFICATION RURALE - COMMUNE D'ESTREES
MUTATION DU TRANSFORMATEUR « HERIN » (POSTE TYPE H61) en 160 KVA
Plan de Financement prévisionnel

• **DEPENSES :**

- Etudes, Article 2 et Travaux	10 316.35 €
- TOTAL HT	<u>10 316.35 €</u>
- TVA 20 %	2 063.27 €
- TOTAL GENERAL TTC	<u>12 379.62 €</u>

• **RECETTES :**

- Participation FACE 2014 (80% du Mt HT) :	8 253.08 €
- Récupération TVA :	2 063.27 €
- Participation de la Commune :	2 063.27 €
- TOTAL GENERAL TTC	<u>12 379.62€</u>

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la commune d'ESTREES en considération notamment de la participation financière effective du FACE,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 16

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

8 – Cohésion sociale

8.1 – Contrat de Ville 2015 2020 – Axe III - Volet éducatif - Etude de préfiguration de mise en œuvre d'un Dispositif de Réussite Educatif à l'échelle communautaire

Depuis sa création en 2002, La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote, sur son territoire et en lien avec l'Etat, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits « Politique de la Ville » qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers et les villes du territoire.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est engagée dans le cadre du contrat de ville 2015 -2020, signée le 26 juin 2015 à piloter l'ensemble des dispositifs de la Politique de la Ville.

Dans le contexte des nouveaux contrats de ville, **l'Etat affiche comme priorité l'éducation et sollicite les EPCI signataires d'un Contrat de ville pour rédiger un volet éducatif.**

Le volet éducatif des contrats de ville s'appuie principalement sur **le Dispositif de Réussite Educative (DRE)**. Les actions entrant dans le cadre du programme **Ville Vie Vacances (VVV)**, l'accompagnement à la lecture et **la lutte contre le décrochage scolaire** s'insèrent également dans le volet éducatif des contrats de ville.

Pour rappel, le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en quatre axes :

- Axe I. L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire,
- Axe II. Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers,
- Axe III. La cohésion sociale, levier du développement territorial,
- Axe IV. Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le DRE s'inscrit pleinement dans le 3ème pilier cohésion sociale et constitue désormais le volet éducatif des contrats de ville.

Il est construit sur un **diagnostic partagé** et doit s'appuyer sur un partenariat de tous les acteurs concernés (services de l'État, collectivités locales, associations...) par la politique éducative au niveau local.

A ce jour, il existe 3 dispositifs mis en œuvre sur les communes d'Auby, Sin le Noble et Waziers. Le cofinancement Etat des actions portées dans ces DRE a été intégré dans les enveloppes allouées pour la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Les 3 DRE existants connaissent un fonctionnement spécifique et coordonné à l'échelle communale depuis 2006. L'année 2016 sera une année de transition permettant de définir les conditions de mise en œuvre d'un DRE communautaire.

En effet, à partir de 2017, l'Etat exigera que les EPCI signataires d'un contrat de ville, présentent leur volet éducatif et notamment le schéma de gouvernance à l'échelle communautaire du Dispositif de Réussite Educatif.

→ **Action « Etude de préfiguration - mise en œuvre de DRE à l'échelle communautaire» - Communauté d'Agglomération du Douaisis – action nouvelle**

La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'engage, à son initiative, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique de l'Acsé, une étude de préfiguration réalisée en 2 étapes :

- Une 1^{ère} étape permettant de réaliser un dossier support en vue d'une demande de labellisation d'un projet de réussite éducative pour les quartiers prioritaires de Douai : identification des besoins, repérage des étapes nécessaires, identification de la structure qui portera le dispositif, modalités de mise en œuvre.
- Une 2^{ème} étape ambitionnant un éclairage sur l'éventualité d'un pilotage des 4 Dispositifs de Réussite Educative (Auby, Waziers, Sin le Noble et Douai) à l'échelle de l'agglomération de Douai.

Les attendus de l'étude :

- élaborer un **diagnostic partagé**,
- réaliser un état des lieux des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire des élèves issus des quartiers prioritaires de la CAD et proposer l'articulation de l'ensemble des stratégies,
- développer un plan d'actions pour prévenir le décrochage scolaire (ex : réduire les sorties sans qualification et ramener vers la formation initiale des jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif),
- développer un accompagnement individualisé au bénéfice des enfants, diversifier les modes d'implication des parents et mieux structurer le partenariat institutionnel au niveau des quartiers non couverts par un Programme de Réussite Educative et ayant un établissement scolaire en Réseau Educatif Prioritaire +,
- proposer un schéma de gouvernance du DRE à l'échelle communautaire.

Une aide financière de l'Etat d'un montant de 8 667 € a été attribuée à la CAD afin de permettre l'accompagnement des DRE par l'EPCI.

S'ajoute à cette aide, un reliquat de 10380 € de la Programmation Contrat de Ville 2015 n'ayant pas fait l'objet d'une mobilisation.

Le coût global est estimé à :	20 000,00 €
La participation de la CAD est de :	953,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	19 047,00 €

Sur ces bases et après avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et du bureau communautaire, il vous est proposé :

- d'approuver la sollicitation auprès de la Préfecture du Nord pour un financement de cette étude,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recourir à une expertise externe pour mener l'étude de préfiguration,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 17

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Habitat

9.1 – Création d'une conférence intercommunale du logement (CIL)

En application de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, et de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, comprenant un ou plusieurs quartiers en politique de la ville, doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur leur territoire. La CAD est concernée par les deux lois ; son territoire comprend des quartiers en politique de la ville et elle est dotée d'un PLH.

L'objectif est d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, c'est pourquoi l'EPCI est désigné comme chef de file de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat.

Dans le cadre d'une démarche stratégique et multi-partenariale, la CIL définira donc les orientations et actions permettant de :

- Répondre aux besoins des ménages en améliorant l'articulation offre/demande (loyer, typologie...)
- Eviter la spécialisation spatiale, en adoptant une politique de peuplement
- Assurer une lisibilité de la demande de logement, et de son traitement, auprès de tous les acteurs de l'habitat, à l'échelle communale et intercommunale
- Définir les orientations en matière de relogement des publics prioritaires (DALO, PDALPD, NPNRU)

La CIL est coprésidée par le Préfet et le Président de la CAD.

Ses membres sont nommés par arrêté préfectoral sur proposition du Président de la CAD.

Afin de garantir à la fois un équilibre entre les représentants et permettre d'avoir une véritable instance de travail, il est proposé de répartir ses membres au sein de trois collèges :

- collège de représentants des collectivités territoriales,
- collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions,
- collège de représentants des usagers ou associations de défense des locataires ou des personnes défavorisées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la création d'une Conférence Intercommunale du Logement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à présider cette Conférence avec l'Etat,
- d'autoriser le Président ou son représentant à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la Conférence Intercommunale du Logement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents ou conventions relatifs à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 18

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Habitat

9.2 – Convention de délégation des aides à la pierre – Avenant 2015-2 de fin de gestion à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre

La Communauté d'Agglomération a renouvelé en 2009 et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétence des aides à la pierre.

Le cadre général de la programmation pour l'année 2015 a été défini lors du Comité Régional de l'Habitat qui s'est déroulé le 11 mars 2015 ; il a été présenté en Conseil Communautaire le 10 avril 2015.

Depuis cette date, le Comité Régional de l'Habitat s'est réuni à plusieurs reprises pour arrêter lors du CRH du 16 novembre 2015 les dotations définitives accordées aux délégataires au regard de l'atteinte des objectifs de production du logement social et de réhabilitation du parc privé.

Ainsi pour l'année 2015, l'enveloppe de droits à engagements État sera répartie de la façon suivante :

Au titre du parc public :

La dotation initiale de 441 000 € est révisée pour atteindre in fine **264 600 €**. Une dotation FNDOLLTS d'un montant de 58 320 € permettra la réalisation de 8 logements PLAI adaptés pour la sédentarisation des Gens du Voyage à Aubry.

Au titre du parc privé :

L'enveloppe initiale ANAH de 1 405 600 € a été abondée de 81 800 € lors du CRH du 17 juillet 2015. **La dotation définitive ANAH est de 1 487 400 €.**

L'enveloppe initiale des droits à engagement Etat dans le cadre du Fonds d'aide à l'Amélioration Thermique a été abondée de 68 500 € lors du CRH du 17 juillet 2015. **La dotation définitive FART est de 430 100 €.**

Pour l'année 2015, l'enveloppe de droits à engagements Etat est fixée à **2 240 420 €** décomposée de la façon suivante :

- **322 920 € pour le logement locatif social**
- **1 917 500 € pour le parc privé dont 1 487 400 € au titre de l'ANAH et 430 100 € au titre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)**

Afin d'arrêter le montant définitif des droits à engagement de la Communauté d'agglomération du Douaisis, un avenant de fin de gestion à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre doit être signé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer l'avenant 2015-2 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre (document joint),
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 19

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Habitat

9.3 – Protocole spécifique pour l'affectation des « CEE collectivités » du programme Habiter Mieux

En parallèle des aides de l'ANAH, un Fond d'Aide de **Rénovation Thermique** (FART) a été mis en place dans le cadre du Programme Habiter Mieux afin d'aider les particuliers à améliorer la **performance énergétique** de leur logement. Ce FART est alimenté depuis 2011 par les énergéticiens que sont EDF, ENGIE et Total ; dans le Nord, notre obligé référent étant ENGIE.

Pour alimenter le FART, les énergéticiens (donc ENGIE dans le NORD) ont reçu en contrepartie le monopole de la récupération des CEE (certificats d'économie d'énergie) générés par les opérations Habiter Mieux. Toutefois, ils sont tenus de reverser 25 % de cette ressource aux collectivités porteuses d'une opération programmée de l'ANAH sur la période (pour le CAD il s'agit du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux).

Ainsi, ENGIE doit affecter ces 25 % d'ici la fin 2015, ou le cas échéant ils seront reversés à l'ANAH. Ces 25 % représentent pour la CAD 2 800€ pour cette année 2015.

Le protocole joint en annexe définit les modalités d'affectation des CEE-collectivités sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Il indique également les actions que ce dispositif permet de mettre en œuvre pour la bonne réussite du programme Habiter Mieux sur le territoire.

Dans ce protocole sont également définis les points suivants :

- ENGIE est l'obligé-référent,
- la Communauté d'Agglomération du Douaisis est la collectivité mettant en œuvre le programme Habiter Mieux à l'échelle de son territoire,
- le Préfet, délégué de l'Anah dans le département, s'assure du respect des stipulations par les autres signataires.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le protocole joint en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ce protocole et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 20

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

11 – Questions diverses

11.1 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Projet de dissolution du Syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie du Douaisis (SISID) – Avis de la CAD

Le SDCI du Nord a été élaboré et mis en œuvre entre 2011 et 2014 selon les modalités prescrites aux articles 35 et 36 de la loi de Réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010. La loi prévoit la révision de ce schéma suite à chaque élection municipale au terme de l'article L. 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Voici retracés ci-dessous les objectifs et le déroulement de l'élaboration du SDCI.

Durant sa mise en œuvre, l'ensemble des opérations de fusion, dissolution, et modification de périmètre finalement adoptées, a permis la réduction du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 48 à 20 ainsi que du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes de 189 à 123 au niveau départemental. Les objectifs de couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et de suppression des enclaves et discontinuités territoriales ont également été atteints.

La révision du SDCI permettra d'approfondir et de consolider les démarches entreprises depuis 2011 selon des critères renouvelés.

Le projet de SDCI a été présenté par M. le Préfet à la CDCI le 23/10/2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5210-1-1 IV du CGCT, M. le Préfet a ensuite transmis le projet de SDCI (document joint) à la CAD pour recueillir l'avis du conseil communautaire sur les propositions à lui soumettre.

En ce qui concerne l'arrondissement de Douai, le projet de SDCI propose la dissolution du Syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie du Douaisis (SISID).

Cette proposition vous est présentée à la page 17 du projet de schéma.

La compétence du SISID est aujourd'hui limitée au versement au SDIS du Nord des contributions de ses membres. Il supporte toutefois encore le poids de la dette liée aux investissements réalisés au bénéfice du service d'incendie et de secours, et reste propriétaire des immeubles mis à disposition du SDIS.

Afin de limiter son impact financier et patrimonial sur les EPCI et communes membres, la dissolution du SISID ne pourrait donc être envisagée qu'aux deux conditions suivantes :

- Extinction de la dette : la dernière échéance est fixée à décembre 2016.
- Transfert de propriété des immeubles au SDIS du Nord. Des négociations en ce sens seront engagées avec le SDIS.

Je vous propose donc, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la dissolution du SISID au 1^{er} janvier 2017, sous réserve de la réalisation des deux conditions sus évoquées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

18/12/2015 - 21

Date de la convocation : 11 Décembre 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31.
Présents : 45 / Pouvoirs : 10

Le vendredi 18 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à Mme Avida OULAHCENE), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Didier TASSEL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel FACOMPTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, Barbara WYDRZYNSKI, Directrice des Déchets, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

11 – Questions diverses

11.2 – Demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces durant l'année 2016 – Avis de la CAD

Des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire dans les conditions visées à l'Article L3132-26 du code du travail, modifié par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 - art. 250 (V) :

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Suivant ces dispositions, plusieurs maires de communes membres ont saisi la CAD pour qu'elle émette un avis sur l'ouverture des commerces de détail certains dimanches au cours de l'année 2016.

→ Commune de DOUAI

M. le Maire de Douai souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail, sauf bricolage, aux dates suivantes : les dimanches 10 et 17 janvier 2016, 24 avril 2016, 8 mai 2016, 26 juin 2016, 3 juillet 2016, 4 septembre 2016, 2 octobre 2016, 13 novembre 2016, 4 – 11 – 18 décembre 2016.

→ Commune de Flers en Escrebieux

M. le Maire de Flers en Escrebieux souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail aux dates suivantes : les dimanches 3 et 10 janvier 2016, 26 juin 2016, 4 septembre 2016, 16 octobre 2016, 27 novembre 2016, 4 – 11 et 18 décembre 2016.

→ Commune de Sin le Noble

M. le Maire de Sin le Noble souhaite autoriser l'ouverture des commerces de détail aux dates suivantes : les dimanches 3 -10 - 17 janvier 2016, 26 juin 2016, 3 juillet 2016, 14 – 21 – 28 août 2016, 27 novembre 2016, 4 – 11 – 18 décembre 2016.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (4 abstentions et 7 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président,

Dominique RICHARD